



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 32404

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur la situation du trafic routier à la Réunion. Avec un parc de 275 000 véhicules, en progression de 7 % l'an, sur un réseau faible de 386 kilomètres de routes nationales et 716 kilomètres de routes départementales, la Réunion est proche de ce que certains qualifient de coma circulatoire. Avec la poussée démographique et l'augmentation du niveau de vie des Réunionnais, dans les années à venir, le trafic sera tel que des routes seront totalement saturées même en dehors des heures de pointe. Cet engorgement constitue, en outre, un véritable frein au développement de l'île, et notamment sur le plan touristique. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour initier à la Réunion une véritable réflexion autour de ce problème afin d'offrir aux générations futures et actuelles des alternatives au « tout-automobile ». - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

## Texte de la réponse

L'augmentation de la population réunionnaise et la croissance prévisible du taux d'activité de l'île laissent présager une intensification continue de la circulation automobile. Bien conscients que le développement du réseau routier ne peut à lui seul satisfaire la demande croissante de déplacement, tous les acteurs du développement du territoire, dont l'État, ont engagé depuis de nombreuses années des réflexions pour définir et mettre en oeuvre une politique de transport véritablement multimodal. Cette prise de conscience s'est notamment traduite dans les orientations du schéma d'aménagement régional (SAR) approuvé le 6 novembre 1995 par décret en Conseil d'État. Ce document, qui donne un cadre à la politique générale d'aménagement de l'île, a été élaboré à l'initiative du conseil régional en partenariat avec l'État, les différentes collectivités et chambres consulaires. Le SAR affirme en particulier le principe d'un réseau mixte associant un réseau routier dont le maillage doit être amélioré à une offre nouvelle de transports en commun en site propre (TCSP). Les actions menées depuis, par l'ensemble des intervenants, s'inscrivent dans cette politique. Elles bénéficient d'un large consensus comme en témoignent, par exemple, la mise en service fin 1999 du TCSP urbain de la CINOR et la mise en place récente de réseaux locaux dans de nombreuses communes qui en étaient dépourvues. Il convient de mentionner également la compétence générale qui a été reconnue au conseil régional pour la création et l'exploitation d'une infrastructure ferroviaire. Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer et le secrétaire d'État aux transports et à la mer souscrivent totalement à toutes les réflexions et initiatives permettant de contribuer à la mise en oeuvre d'une telle politique de transport multimodal. À cet égard, le débat public relatif aux projets d'amélioration des liaisons entre Saint-Denis et l'ouest de l'île, associant le TCSP, sous maîtrise d'ouvrage régional, et les aménagements routiers, devrait fournir l'occasion de contributions pertinentes. Ce débat qui est en cours d'organisation se déroulera du 2 septembre au 17 novembre 2004. Au-delà des actions liées aux infrastructures, la gestion des déplacements ne peut s'envisager uniquement de façon sectorielle mais en coordination avec les politiques d'aménagement du territoire, tant à un niveau régional (via les actions du SAR notamment) qu'à des niveaux plus locaux au travers des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme. En ce

sens, la constitution progressive de communautés d'agglomérations participe au renforcement de la cohérence des actions et des réflexions sur le territoire de l'île en matière de transports et de déplacements.

## Données clés

**Auteur** : [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription** : Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 32404

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : transports et mer

**Ministère attributaire** : équipement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 janvier 2004, page 621

**Réponse publiée le** : 7 septembre 2004, page 7020